

REÇU A LA PRÉFECTURE

18 AVR. 2006

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° 89/31-06

Service consulté
Direction de l'Architecture

**RECONSTRUCTION DU COLLEGE DE MULHOUSE - BOURTZWILLER :
DELIVRANCE DU QUITUS AU MANDATAIRE
DE LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Résumé : *La SEMHA, mandataire de la maîtrise d'ouvrage de la reconstruction du collège de Mulhouse - Bourtzwiller, a sollicité le quitus, qui met fin à sa mission.*

Notre Commission Permanente a reçu délégation pour le suivi du dossier.

Par délibération du 15 juillet 1993, le Conseil Général a décidé de procéder à la reconstruction du collège de Mulhouse - Bourtzwiller et de confier la maîtrise d'ouvrage à la Société d'Economie Mixte de Haute-Alsace (SEMHA).

Les bâtiments du collège ont été progressivement mis en service entre le mois de septembre 1996 et le mois d'octobre 1998.

Le constat de mise à disposition du Département a été signé le 31 mai 1999.

L'ensemble des documents contractuels, administratifs, techniques et financiers de l'opération ont été remis à l'administration départementale, le 02 février 2006.

La SEMHA a donc sollicité le quitus qui met fin à sa mission.

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 AVR. 2006

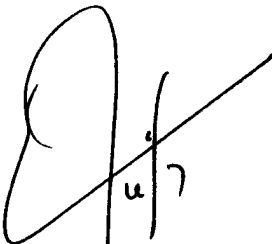
Le bilan financier de l'opération se présente de la manière suivante.

Nature de la dépense	Montant des dépenses	Observations
Travaux, équipements, prestations intellectuelles et diverses (sauf rémunération de la SEMHA)	14 136 162, 26 € (montant définitif)	Le montant total des avances versées à la SEMHA s'élève à 14 196 045, 51 €. Il appartient donc à la SEMHA de rembourser la différence au Département, soit : 59 883, 25 €
Rémunération de la SEMHA	386 195, 92 € (montant provisoire)	Conformément à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, ce montant correspond à 95 % du total prévu, augmenté des révisions de prix. Le solde de 5 %, augmenté de la révision de prix, sera versé APRES la délivrance du quitus.
TOTAL	14 522 358, 18 € (montant provisoire)	-

Le Payeur Départemental, consulté, n'a pas formulé d'objections à la délivrance du quitus.

Notre assemblée a reçu délégation pour le suivi du dossier. Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SEMHA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER